

Deux murailles nous séparaient ; l'une est tombée, la mienne s'écroulera aussi, et nous serons tous réunis ! ”

Il leva les yeux vers le ciel. Aux visiteurs qui lui présentaient leurs condoléances, il montrait le lit funèbre en disant : “ Elle n'est plus ici : pourquoi chercher parmi les morts celle qui est vivante ? ”

Il n'appartenait vraiment plus à la terre, et les paroles inspirées se pressaient sur ses lèvres : “ Dieu me l'avait donnée, Dieu me l'a ôtée ; que son nom soit béni ! ” disait-il.

### Gladstone et le divorce

Monsieur Gladstone vient de publier dans la *North American Review* un remarquable article sur le divorce étudié au point de vue de la seule raison. M. Gladstone suppose qu'on lui adresse les quatre questions suivantes :

1o Croyez-vous au principe du divorce dans certains cas donnés ?  
2o Des gens divorcés peuvent-ils se marier dans certains cas donnés ?

3o Quel est l'effet du divorce sur l'intégrité de la famille ?

4o L'absolue prohibition du divorce, où elle existe, contribue-t-elle à la moralité de la société.

R. à 1o. La force d'une société repose sur la famille, et la solidité de la famille dépend du mariage, dit M. Gladstone. Il n'admet pas le divorce dans le sens qu'on donne à ce mot ; il admet seulement, dans certains cas graves, et conditionnellement, ce qu'on pourrait appeler une séparation de corps ; mais cette séparation ne peut, selon lui, ni annuler le contrat de mariage, ni dispenser les parties de leurs obligations.

R. à 2o. M. Gladstone déclare que le mariage des personnes divorcées n'est admissible dans aucun cas. Non pas qu'il nie les difficultés résultant de leur position ; mais le remède, dit-il, est pire que le mal.

M. Gladstone pose les principes suivants : “ Le mariage est essentiellement un contrat pour la vie ; le mariage chrétien implique un vœu fait devant Dieu, ce vœu ne peut dépendre en aucune façon du pouvoir civil qui ne peut l'annuler quand il a été prononcé ; le divorce altère profondément le caractère du mariage ; le divorce ne repose sur aucune base de principe ni d'autorité ; le divorce ne paraît pas avoir existé dans les temps primitifs ; il dénote une décadence et la force croissante de l'empire des passions. ”

R. à 3o. “ Si le divorce est contraire à l'intégrité et à la pureté de la famille, le mariage des personnes divorcées la détruit de fond en comble. ”

R. à 4o. M. Gladstone déclare ne pouvoir donner une réponse que dans la limite de ses observations. Il a passé 60 ans au centre de la vie britannique. En 1857, le Parlement vota le *Divorce act*. “ Sans aucun doute, depuis cette époque, dit M. Gladstone, la moralité a décliné parmi les hautes classes, et cet affaiblissement de la vie conjugale de la famille est reconnu par des personnes qui ne partagent en aucune façon mes idées sur le mariage. ”